

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 12 avril 2023

Circulaire - Note

N° téléphone : 01.70.22.90.93

Adresse électronique : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

**Le garde des sceaux,
ministre de la justice**

à

**Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général de ladite cour**

**Mesdames, messieurs les premières présidentes et les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames, messieurs les procureures générales et les procureurs généraux près lesdites cours**

**Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel
Madame la procureure de la République près ledit tribunal**

**Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'École nationale des greffes**

Pour information

N° note : **SJ-23-128-RHG1/12.04.2023**

Mots clés : Directeur des services de greffe – Mobilité – Mutations – Réintégrations – Détachements –
Avancement au grade de directeur principal – Additif.

Titre détaillé : **Mutations, réintégrations, détachements et avancement au grade de directeur principal dans le cadre de la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe - prise de fonction 1^{er} septembre 2023 (ADDITIF).**

Texte(s) source(s) :

Publication : INTRANET – temporaire jusqu'au 1^{er} septembre 2023.

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 12 avril 2023

Affaire suivie par Bastien Sahli
chef du pôle de la gestion des personnels de catégorie A
01.70.22.86.83 / bastien.sahli@justice.gouv.fr
et Kariatou Badji, adjointe au chef de pôle
01.70.22.86.67 / kariatou.badji@justice.gouv.fr

Le garde des sceaux,
ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général de ladite cour

Mesdames, messieurs les premières présidentes et les premiers présidents des cours
d'appel

Mesdames, messieurs les procureures générales et procureurs généraux près lesdites
cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel
Madame la procureure de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'École nationale des greffes

Objet : Mutations, réintégrations, détachements et avancement au grade de directeur principal dans le cadre de la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe - prise de fonction 1er septembre 2023 (ADDITIF).

Réf. : Note SJ-23-91-RHG1/15.03.23 (liste principale).

Pl : Annexe 1 : additif à la liste des postes offerts.

En complément de la liste des postes offerts à la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe judiciaires, diffusée par note visée en référence, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint la liste des nouveaux postes offerts ainsi que les modifications apportées à la diffusion initiale.

Vous voudrez bien inviter les directeurs des services de greffe qui souhaitent modifier leurs desiderata, suite à la publication de cet additif, à remplir à nouveau une fiche de candidature pour tenir compte des nouveaux desiderata et de l'ordre de préférence. **Toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Il est rappelé que, pour tout candidat à une mutation ou une réintégration, le nombre de postes sollicités ne peut pas être supérieur à 5, indiqués par ordre de priorité, en tenant compte de l'ensemble des postes publiés, sur la liste initiale et l'additif. Les candidats à une réalisation au tableau d'avancement peuvent exprimer jusqu'à 15 desiderata.

Les candidatures déposées suite à la publication de l'additif devront être adressées au pôle chargé de la gestion des personnels de catégorie A **exclusivement par courriel et par la voie hiérarchique (pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr) au plus tard le vendredi 21 avril 2023, délai de rigueur.**

Les résultats de mobilité seront diffusés sur l'intranet du ministère de la justice **le 9 juin 2023 (date prévisionnelle).**

Cette note et ses annexes doivent impérativement être portées à la connaissance de l'ensemble des directeurs des services de greffe et par tout moyen, qu'ils soient en activité ; en congé de maternité, de maladie ordinaire, de longue maladie, de

longue durée; en congé de formation professionnelle; en congé parental; en disponibilité; en détachement, mis à disposition ou en position normale d'activité; bénéficiaires d'une décharge d'activité de service pour raison syndicale.

Je vous rappelle que la date limite de renonciation à une demande de mutation est fixée, sauf cas de force majeure dûment justifié, au jeudi 11 mai 2023. Jusqu'à cette date, les agents peuvent informer les services ressources humaines dont ils dépendent, à l'aide du formulaire d'annulation, de leur volonté de supprimer un ou plusieurs vœux de mutation.

**Par délégation,
P/ le directeur des services judiciaires,
La sous-directrice des ressources humaines des greffes,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Berbach', with a horizontal line underneath.

Sylvie BERBACH